

PIECE B

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

REVISION GENERALE



APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2025,
Le Maire

Préambule

Conformément à l'article L 151-5, le PADD définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.



Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L.141-3 et L.141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L.4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L.123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L.153-27.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Lorsque le territoire du plan local d'urbanisme intercommunal comprend au moins une commune exposée au recul du trait de côte, les orientations générales mentionnées aux 1° et 2° du présent article prennent en compte l'adaptation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des activités humaines et des espaces urbanisés exposés à ce recul.

Le PADD présente le projet d'aménagement et d'urbanisation de la commune à l'horizon 2040. Il explicite les choix qui seront déclinés en orientations et règles dans les autres pièces du plu. Il est compatible avec les documents et programmes supra-communaux qui s'imposent à l'aménagement et à l'urbanisation du territoire, soit en particulier avec le SCoT du Nord Pays d'Auge.

La loi ne revient pas sur l'absence d'opposabilité du PADD mais fait apparaître une obligation, confortant le PADD comme « clef de voûte » du PLU, de :

- respect par les Orientations d'Aménagement et de Programmation des orientations du PADD (L 151-6)
- cohérence du règlement avec le PADD (L 151-8)

La circulaire ministérielle du 21 janvier 2003 précise :

« L'objet du projet d'aménagement et de développement durable est de présenter en conseil municipal, à travers un débat spécifique, les orientations en matière d'urbanisme. En ce sens, il constitue un débat d'orientation d'urbanisme, de débat d'aménagement durable, façon d'un document technique détaillé ».

Recus à la réception en préfecture
01421140381-20250625-D25-37c-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Les objectifs du PADD de HOULGATE

Houlgate ... charme discret d'une commune patrimoniale et familiale à dynamiser.

- A. Une commune patrimoniale dotée de paysages urbains et naturels à protéger et à mettre en valeur**
- B. Une commune familiale et résidentielle où il doit faire bon vivre à l'année**
- C. Une commune qui se veut active et dynamique, dotée d'atouts à conforter**
- D. Une commune respectueuse du cadre de vie et de l'environnement**



A *Une commune patrimoniale dotée de paysages urbains et naturels à protéger et à mettre en valeur*



Ce premier axe se décline en trois engagements :

- La valorisation du patrimoine bâti,
- L'intégration du bâti dans le paysage,
- La protection du patrimoine naturel.

O r i e n t a t i o n 1 : U n e s t a t i o n b a l n é a i r e a u p a t r i m o i n e b â t i r a y o n n a n t



La commune de HOULGATE a la volonté forte de préserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti houlgatais. Cette démarche implique en premier lieu un travail d'inventaire, puis dans une seconde phase, l'écriture de règles propres à la préservation du bâti et de son caractère. Le patrimoine bâti sera ainsi identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme afin de permettre sa conservation et sa valorisation, mais aussi, afin de faire prendre conscience aux propriétaires de la grande valeur de leur patrimoine.

Les périmètres des Monuments Historiques du portail de l'ancienne église, de l'ancien Grand Hôtel et du château de Beuzeval concourent à assurer des aménagements urbains respectueux des principes de composition de ces sites et d'obtenir une cohérence urbaine dans leurs abords. De même, l'urbanisation au sein des sites classés sera soucieuse de qualité.



Pour compléter ces servitudes d'utilité publique existantes, la commune de HOULGATE projette la mise en place d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR), visant à protéger la qualité paysagère du patrimoine bâti. Ainsi, parallèlement à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, la délimitation du périmètre du SPR sera entreprise par la collectivité en concertation avec l'architecte des Bâtiments de France.



Une commune patrimoniale dotée de paysages urbains et naturels à protéger et à mettre en valeur



O r i e n t a t i o n 2 : U n e m i s e e n s c è n e d e s p a y s a g e s h o u l g a t a i s

Situé dans un amphithéâtre végétal constitué de collines qui s'ouvrent sur la mer, la commune bénéficie de limites naturelles cadrant l'urbanisation. Cette situation topographique permet, même depuis le centre-ville, d'avoir des percées visuelles sur le territoire et le paysage typique qui l'entoure.

Ainsi, la commune souhaite limiter au minimum l'urbanisation des collines boisées des buttes de Caumont et d'Houlgate, et préserver la trame paysagère arborée garante de l'intégration des constructions existantes. Il s'agira de traiter ces espaces comme une transition entre les espaces urbains et le bocage environnant.

Les connexions visuelles avec le littoral sont au contraire plus rares. Ces perspectives vers la plage doivent être protégées.

Les entrées de ville constituent l'avant-scène de la ville de HOULGATE. Le traitement paysager sera intensifié de manière à atténuer le caractère routier de ces espaces au profit d'un esprit plus urbain appropriable par le piéton ou le cycliste. A court terme, les efforts en la matière seront concentrés sur la route de Trouville, puis les autres voies seront ciblées et notamment la route de la Vallée.

O r i e n t a t i o n 3 : U n p a t r i m o i n e n a t u r e l à v a l o r i s e r

Le maillage vert de HOULGATE participe à la valorisation du patrimoine bâti, à la qualité du cadre de vie des habitants et à l'attractivité touristique. Ainsi, la commune entend :

- Préserver et mettre en valeur la vallée du Drochon, support d'une pénétrante verte et bleue structurante pour les mobilités douces et pour la détente des habitants et visiteurs; La commune ambitionne la création d'un Espace Naturel Sensible au cœur de la zone agglomérée dans les secteurs humides du Pré Blandin et du Grand Pré ;
- Protéger les milieux littoraux via la mise en place de mesures favorables à la préservation de l'avifaune sur le site de la plage Ouest ;
- Garantir le maintien de la trame bocagère existante (haies, boisements, arbres remarquables) ;
- Stopper le développement urbain diffus sur les hauteurs des collines boisées ;
- Identifier les parcs boisés en zone urbaine méritant d'être préservés pour conserver l'ambiance du centre-ville de HOULGATE et les respirations vertes existantes, mais aussi pour préserver les écrins de verdure autour du bâti remarquable.

Une commune patrimoniale dotée de paysages urbains et naturels à protéger et à mettre en valeur



Bâti balnéaire à mettre en valeur,
dont les propriétés remarquables

Protection des abords des Monuments Historiques
assurant une cohérence du bâti futur : Grand Hôtel
Porche de l'ancienne église - château de Beuzeval

Site classé : Le Moulin Landry

Vers un futur Site Patrimonial Remarquable dont les
limites sont à définir

Coteaux à enjeux paysagers

Vues remarquables à préserver

Entrées de ville

Zones naturelles à vocation de
détente et de loisirs

Eléments boisés à préserver

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20250625-D25-37c-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Une commune familiale et résidentielle où il doit faire bon vivre à l'année

L'ambition de la ville de HOULGATE est de répondre aux besoins en logements pour une population résidente à l'année, en assurant :

- Une mixité et une diversité de l'habitat,
- Une structure paysagère forte dans les futurs quartiers
- Un équilibre entre le renouvellement urbain et l'extension urbaine maîtrisée.

O r i e n t a t i o n 1 : V e r s u n e m i x i t é i n t e r g é n é r a t i o n n e l l e e t u n e d i v e r s i t é d e l ' h a b i t a t

Gérer de façon économe les sols et favoriser plus de mixité dans le logement sont des objectifs communaux. La ville dispose aujourd'hui de 98 logements sociaux, soit 10,5% des résidences principales. Outre la mixité sociale qui sera renforcée en privilégiant l'accession sociale à la propriété, le PLU proposera des formes urbaines diversifiées répondant aux typologies des ménages et à leurs attentes : habitat collectif dans les zones centrales et de renouvellement urbain, habitat semi-collectif et individuel dans les zones de développement périphérique.

Cette offre de futurs logements sera à ajuster particulièrement pour répondre aux besoins des ménages résidents à l'année: l'accès des jeunes à un logement abordable, dans une trajectoire résidentielle et professionnelle, ainsi que l'accompagnement du vieillissement seront des priorités communales.

En 2020, la population de HOULGATE est de 1689 habitants. La commune souhaite porter la population communale à plus de 2000 habitants, à l'horizon 2040 :

- Le diagnostic communal montre un besoin d'environ 150 logements pour maintenir la population à son niveau actuel. Ce besoin prend en compte les quatre phénomènes consommateurs de logements : renouvellement – desserrement – variation du parc de logements vacants et du parc des résidences secondaires ;
- Pour répondre à la croissance démographique projetée, les besoins en logements ont été estimés à 215 logements environ.
- Les besoins globaux en logements sont donc d'environ 365 logements pour la commune.



Une commune familiale et résidentielle où il doit faire bon vivre à l'année



O r i e n t a t i o n 2 : R e n f o r c e r l a s t r u c t u r e p a y s a g è r e d e s q u a r t i e r s

Les futures opérations urbaines qu'elles soient en centre-ville ou en périphérie devront s'accompagner d'une trame végétale afin de maintenir une grande qualité du cadre de vie. Cette trame verte sera soit à créer soit s'appuiera sur les espaces verts existants.

Quant aux espaces verts et parcs existants, publics ou privés, ils feront l'objet de mesures de protection et de valorisation en vue de maintenir la structure paysagère de la ville de HOULGATE.

O r i e n t a t i o n 3 : U n é q u i l i b r e e n t r e l e r e n o u v e l l e m e n t u r b a i n e t l e s e x t e n s i o n s u r b a i n e s , g a r a n t d e s o b j e c t i f s p a t r i m o n i a u x e t f a m i l i a u x

Durant les décennies précédentes, HOULGATE a connu un développement urbain très consommateur d'espace avec de nouvelles urbanisations le long des axes majeurs et la réalisation d'opérations d'aménagement d'ensemble sans connexion avec le centre-ville et situées à distance de celui-ci. Durant la dernière décennie, 12 hectares ont été consommés. Le projet de PLU limitera la consommation d'espaces pour les deux prochaines décennies à 9 ha pour la ville de HOULGATE et à 2,4 ha pour la Région.

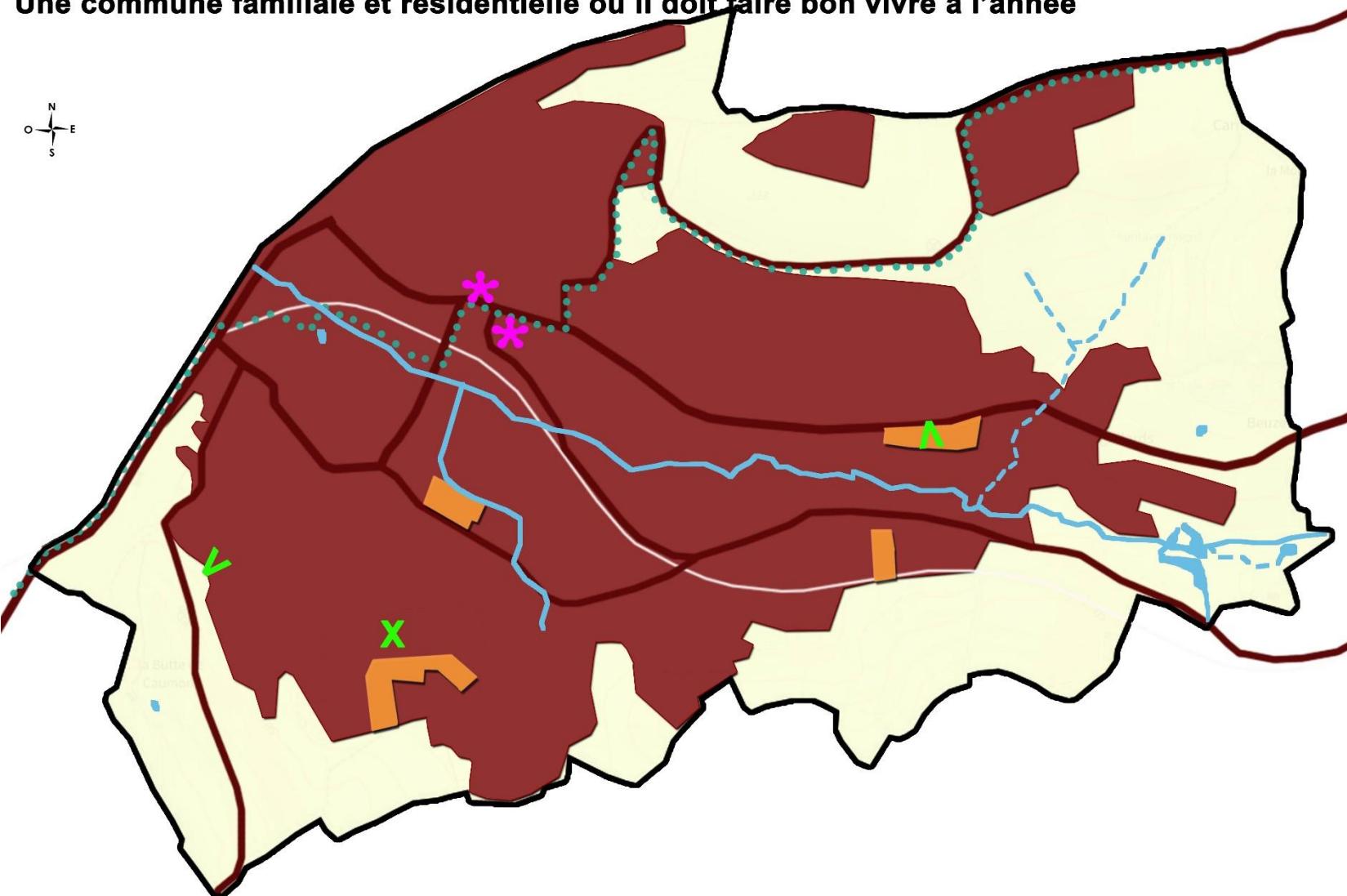
Pour le présent PLU, le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Pays d'Auge prescrit des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espaces en extension. Ainsi, à minima, près de la moitié des besoins en logements devront être produits dans l'enveloppe urbaine existante, l'autre moitié en extension de l'urbanisation communale.

La zone agglomérée de HOULGATE comportant des espaces libres, cette orientation supra-communale sera facilement applicable sur le territoire. La commune projette également des opérations de renouvellement urbain, telle que la restructuration de l'ilot bâti autour de la mairie et de l'Office de Tourisme.

Toujours dans le but de limiter l'étalement urbain, la commune souhaite définir des densités propres à chaque secteur. La densité minimale moyenne respectera les orientations du SCoT du Nord Pays d'Auge.

Les projets de renouvellement urbain ou d'urbanisation nouvelle veilleront à une intégration dans le tissu existant. Les projets s'appuieront sur la mise en œuvre de liens avec l'environnement, notamment pour le maillage des voies, des cheminements, des gabarits et de la densité.

Une commune familiale et résidentielle où il doit faire bon vivre à l'année



Aire urbaine de la ville de HOULGATE

Futures opérations urbaines à vocation dominante d'habitat localisées au sein de l'aire urbaine

Secteurs de renouvellement urbain

Vues à préserver dans le cadre des aménagements futurs

Vestiges de la seconde guerre mondiale à préserver dans le cadre des aménagements futurs

••••' Véloroute / EuroVelo 4

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20250625-D25-37c-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Une commune qui se veut active et dynamique, dotée d'atouts à conforter



Orientation 1 : Une priorité à l'attractivité, au dynamisme et à l'emploi

Classée station de tourisme depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics reconnaissent les efforts accomplis par la collectivité pour structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence pour une population non-résidente. Casino, cinéma, bibliothèque, services de plage, clubs pour enfants, golf de 18 trous, tennis, équitation, escalade, golf miniature, randonnées, kitesurf, voile font partie des activités non exhaustives proposées sur la commune, lui assurant un rôle de station familiale, touristique et sportive.

Dans ce contexte, la commune souhaite mettre en place les actions permettant de faire « briller la perle de la côte fleurie » encore davantage.

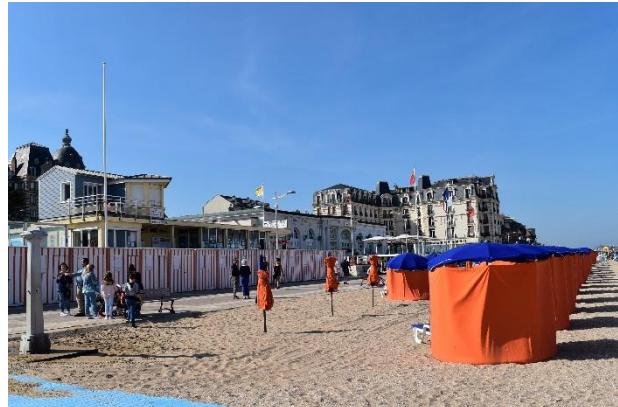
Le projet majeur en la matière sera le déplacement des jeux du Casino. Le site actuel est fortement contraint de par la taille des locaux et les problématiques d'accessibilité et de stationnement. Le bâtiment actuel du Casino sera réinvesti au profit d'une nouvelle offre commerciale, qui sera étudiée avec soin. Pour assurer le déplacement des jeux, un nouvel emplacement devra être trouvé : le futur bâtiment des jeux se démarquera par son exemplarité environnementale, et son intégration dans l'environnement communal.

Le PLU doit aussi s'attacher à répondre aux besoins futurs en confortant voire en renforçant les infrastructures d'accueil. L'extension du camping La Vallée ou encore le réaménagement du Camping de la Plage (au profit d'un espace beaucoup plus arboré où les voitures et les hébergements seront moins visibles depuis la plage) sont des exemples de projets renforçant l'offre touristique communale.

La commune entend également conforter l'offre commerciale. Des actions doivent ainsi être prévues pour renforcer l'attractivité du centre-ville. La poursuite des aménagements urbains et des axes structurants va dans ce sens. Enfin, la mise en œuvre de l'étude de circulation et de stationnement réalisée en 2021.



Une commune qui se veut active et dynamique, dotée d'atouts à conforter



O r i e n t a t i o n 2 : D e s é q u i p e m e n t s m o d e r n e s p o u r u n e a t t r a c t i v i t é r é s i d e n t i e l l e r e n f o r c é e

HOULGATE souhaite poursuivre le développement d'une offre en équipements et services, associée à sa vocation touristique mais aussi à celle plus globale de pôle résidentiel et économique fort contribuant au rayonnement du Nord Pays d'Auge. Ainsi, la commune souhaite conforter son équipement sportif structurant, qu'est le Centre Sportif de Normandie. Ce patrimoine immobilier transféré en 2015 de l'Etat vers la Région Normandie fait l'objet d'un grand plan de rénovation pour notamment servir de base arrière aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le PLU devra assurer à cet équipement régional la possibilité d'évoluer et de se moderniser au profit d'un savoir-faire normand en termes d'accueil et de préparation sportive de haut niveau.

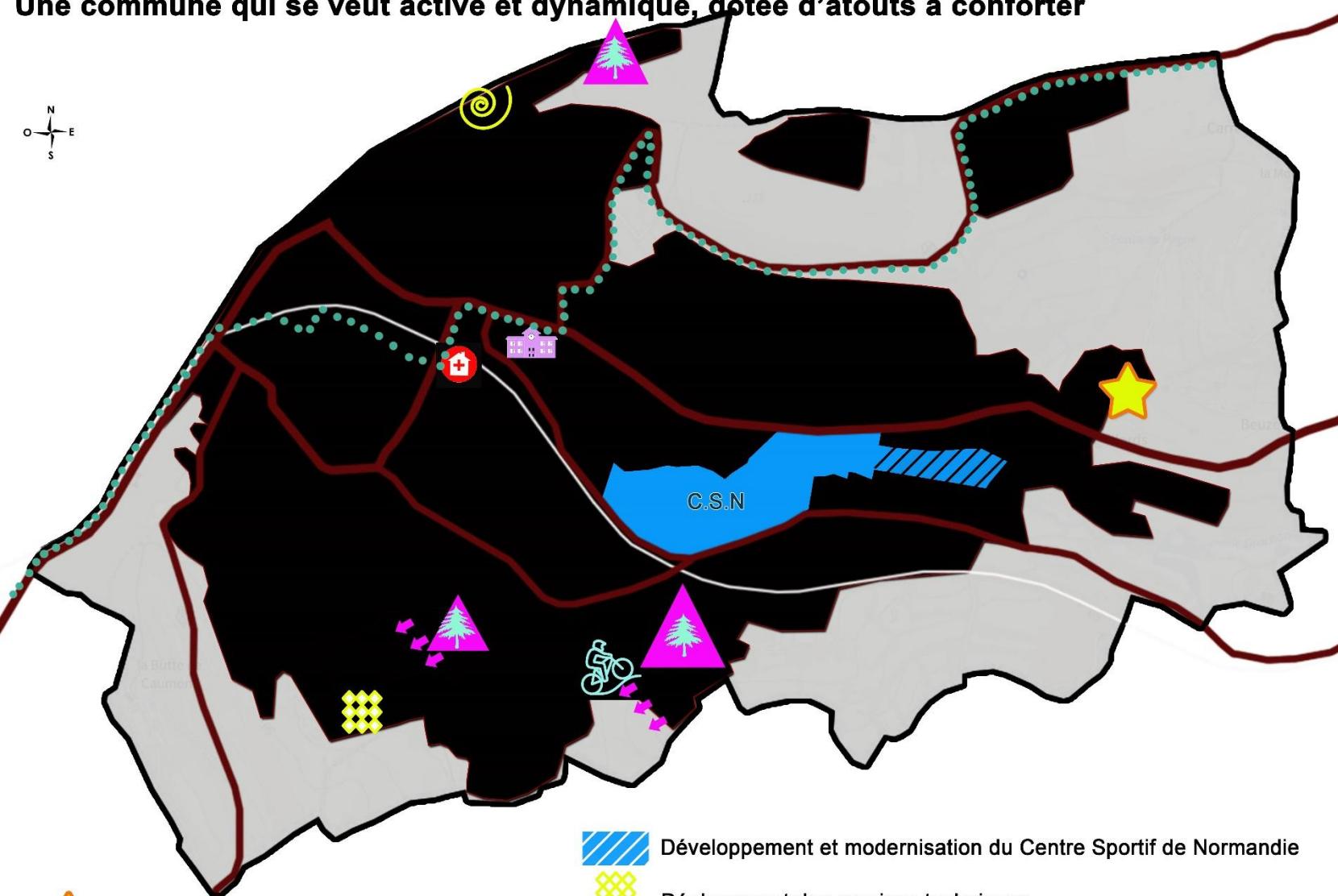
La commune projette également :

- L'implantation d'un pôle santé en lieu et place du terrain de pétanque,
- La réfection programmée du réseau viaire,
- La rénovation des postes de secours et des sanitaires de la plage,
- L'implantation d'équipements de loisirs complémentaires comme un pumptracks ou un skatepark,
- Le déplacement des jeux du casino,
- La restructuration du pôle scolaire (avec le transfert de la cantine sur le site principal),
- Le regroupement des services municipaux (via le déplacement des services techniques),
- L'implantation d'une maison des services,
- Etc...



Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20250625-D25-37c-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Une commune qui se veut active et dynamique, dotée d'atouts à conforter



Déplacement des jeux du Casino



Nouvelle offre commerciale à développer sur l'actuel site du Casino



Capacités d'accueil touristique via les campings
En permettant leurs extensions
En assurant leur intégration paysagère



Développement et modernisation du Centre Sportif de Normandie



Déplacement des services techniques



Création d'un pôle santé



Restructuration de l'offre scolaire



Implantation d'équipements de loisirs complémentaires
(pumptrack ou skatepark)



Vélomaritime / EuroVelo 4



Accusé de réception en préfecture
00000000000000000000000000000000
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

D *Une commune respectueuse du cadre de vie et de l'environnement*

Orientations 1 : Vers une économie et une valorisation des ressources

Dans l'optique de répondre à l'objectif d'économie et de valorisation des ressources, le PLU aborde les thématiques relatives à la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, des nuisances sonores, etc...

La gestion de l'eau

La ville entend préserver cette ressource en qualité et en quantité, via :

- La protection d'espaces à enjeux liés à l'eau : les champs d'expansion des crues, les zones inondables, les zones humides, les composantes aquatiques de la trame verte et bleue, le captage d'Alimentation en Eau Potable de la Source Pagné, etc...
- Le développement des pratiques économies en eau (dispositif de stockage et de réutilisation des eaux pluviales),
- La limitation de l'imperméabilisation des sols en privilégiant la perméabilité des surfaces non bâties, notamment par l'emploi de matériaux poreux pour les chemins et les aires de stationnement.

La gestion de l'air

Les projets d'aménagement doivent contribuer à réduire l'usage de la voiture privée. Pour y contribuer, la commune souhaite privilégier une mobilité qui préserve l'environnement, tels que le vélo, la marche, la voiture électrique, etc... Les projets d'aménagement devront respecter un partage équitable de l'espace public entre tous les modes de déplacement. Notamment, la ville va poursuivre ses projets de création ou de requalification des espaces publics en faveur des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite. Une politique active en faveur des circulations douces sera appliquée. D'une part, les projets d'ouverture à l'urbanisation de nouveaux quartiers devront intégrer ces problématiques dans leur conception. D'autre part, la mise en œuvre du plan vélo départemental et le développement des cheminements doux d'intérêt communautaire seront poursuivis pour assurer le développement du réseau cyclable du Nord Pays D'Auge.

La ville entend également contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air par des plantations au travers des projets d'espaces verts et de poumon vert (Grand Pré et Pré Blandin). Particulièrement, les surfaces végétalisées absorbent le CO2 et émettent de l'oxygène. Elles réduisent également la poussière, le plomb et les autres particules présentes dans l'air.



La lutte contre le bruit

La commune poursuivra ses actions en faveur de la lutte contre le bruit, qui se traduisent concrètement par le réaménagement de certaines rues afin de pacifier l'espace public, par la réduction de la vitesse automobile, mais aussi par la requalification de certains grands axes génératrices de nuisances sonores, comme la RD513.

Une politique durable de gestion des déchets

La municipalité s'associe à Normandie Cabourg Pays d'Auge pour poursuivre l'amélioration de la collecte des déchets, dans une toute politique permettant d'en limiter le tonnage. Notamment, les projets d'aménagement devront tenir compte de ce tonnage et prévoir des sites spécifiques pour les déchets et leur recyclage.

Accusé de réception en préfecture : 014-214409581-202506241929-57-01
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025





Une commune respectueuse du cadre de vie et de l'environnement



Une gestion économe de l'énergie

La consommation énergétique actuelle conduit à l'épuisement des ressources, à la pollution et au changement climatique. La commune de HOULGATE souhaite maîtriser la demande énergétique et réduire les gaspillages. Ainsi, elle mène un plan de modernisation du parc de l'éclairage public au profit d'équipements moins énergivores. Elle a aussi pour ambition de renforcer sa politique d'énergie alternative pour les transports, notamment par l'emploi de véhicules électriques pour les véhicules municipaux.

Les projets d'aménagement et de construction peuvent avoir une influence sur la consommation d'énergie. Les orientations d'aménagement intégreront ces préoccupations, en proposant une composition urbaine favorisant au mieux la chaleur et la lumière du soleil, et protégeant des courants d'air ... Les plantations ont également une influence dans le bilan énergétique. En effet, les plantations à feuillage caduc préservent du soleil l'été et laissent pénétrer la lumière l'hiver...

Une gestion des sols via l'agriculture

Les parcelles agricoles sont le support d'une activité économique qu'il est essentiel de préserver pour maintenir le dynamisme économique communal et affirmer son rôle au sein de la commune.



Une commune respectueuse du cadre de vie et de l'environnement

O r i e n t a t i o n 2 : I d e n t i f i c a t i o n , c a r a c t é r i s a t i o n e t p r é s e r v a t i o n d e l a t r a m e v e r t e e t b l e u e , a v e c n o t a m m e n t l a m i s e e n p l a c e d ' u n p o u m o n v e r t e n c œ u r d e v i l l e

Elle constitue l'armature environnementale du territoire dont le bon fonctionnement est un objectif majeur :

- Parce que son bon fonctionnement permet :
- ✓ le maintien, voire le développement, de la biodiversité en offrant des écosystèmes viables pour la faune et la flore ;
- ✓ une meilleure gestion qualitative des eaux de surfaces et a un impact sur la ressource en eau (trame bleue) ;
- ✓ une meilleure maîtrise de l'érosion des sols et des transferts de pollution (trame verte).
- Parce que cette trame a un rôle paysager et répond au besoin d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.



La trame verte et bleue se compose d'espaces de sensibilités différentes auxquels sont associés des objectifs de gestion adaptés.

La carte, page suivante, fait apparaître en bleu turquoise les espaces les plus sensibles appelés pôles de biodiversités majeurs (Natura, Espace Naturel Sensible, ZNIEFF de type 1, site classé, etc.) pour lesquels une gestion limitant au maximum les impacts humains, est nécessaire.

A ces pôles de biodiversités sont ensuite associés différents milieux, qui jouent également un rôle, en lien avec eux ou entre eux.

Ainsi, la commune de HOULGATE souhaite protéger durablement les espaces naturels et garantir le maintien de leur richesse biologique, à long terme:

- En préservant les cœurs de nature (cours d'eau, ripisylve, boisements, haies bocagères de qualité, zones humides identifiées, etc...);
- En permettant la circulation de la faune par le maintien des corridors biologiques.

La trame verte et bleue doit également être intégrée à l'échelle du projet urbain ou de l'espace urbanisé.

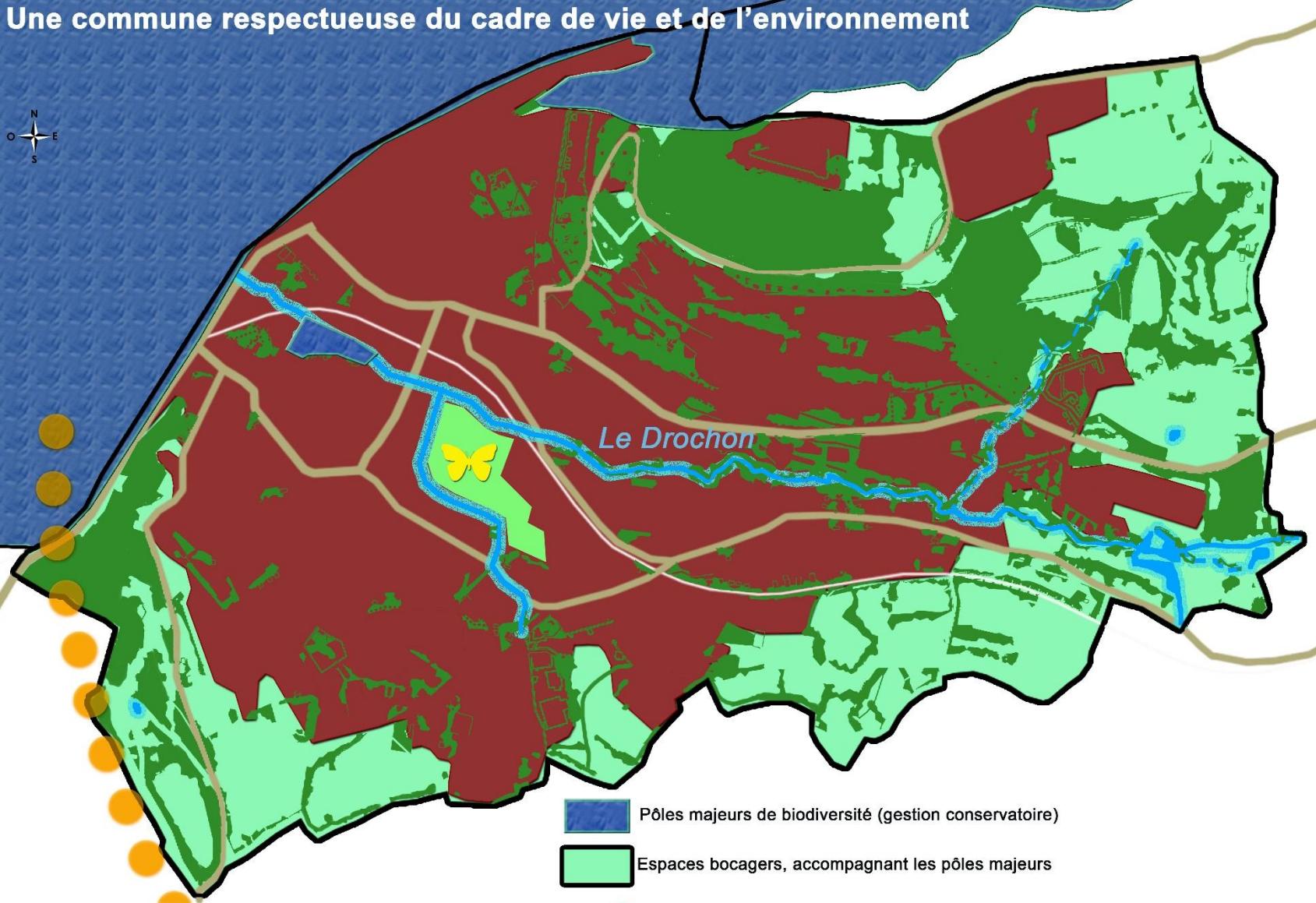
L'objectif est de promouvoir un aménagement qui favorise :

- une insertion paysagère de qualité : coupures d'urbanisation et cônes de vue en articulation avec la trame verte et bleue globale ;
- une bonne gestion de l'eau : un cours d'eau peut être inséré dans un projet, dès lors que la gestion de ses abords et la maîtrise des intrants est assurée, de même qu'une bonne gestion des eaux pluviales (infiltrations etc..) ;
- une trame verte urbaine qui se déploie sur les espaces publics et/ou privés avec une gestion des espèces appropriées.

Ces objectifs de préservation et de conservation de la biodiversité seront mis en œuvre tout en répondant aux besoins de développement socioéconomique du territoire.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20250625-D25-37c-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Une commune respectueuse du cadre de vie et de l'environnement



Pôles majeurs de biodiversité (gestion conservatoire)

Espaces bocagers, accompagnant les pôles majeurs

Sauvegarde des continuité aquatiques et humides / maîtrise des pressions anthropiques

Préservation et renforcement des continuum boisés

Consolidation des corridors écologiques

Poumon vert à aménager au profit des habitants et visiteurs

Prise en compte de la trame verte et bleue dans les espaces urbains

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20250625-D25-37c-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

